

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du lundi 22 juillet 2024

Délibération N° DE_2024_062

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
18	13	13
Date de la convocation : 17/07/2024		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux juillet deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Foyer Logement), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES, Stéphane MAURIN, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés :

Absents et Excusés : Catherine BLACLARD, Sophie BOISSIER, Cyril DJALMIT, Olivier MALACHANNE, Mathieu PUCHERAL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Lucie BONICEL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Annulation de dettes - Action sociale

Madame Michèle Buisson, adjointe chargée de l'action sociale, propose au conseil municipal de procéder à l'annulation des factures de cantine d'une famille qui se trouve actuellement dans une situation financière précaire, ainsi que celles d'un monsieur récemment décédé.

La commission propose également la prise en charge de frais d'huissier pour une procédure de recouvrement indue d'une ancienne locataire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'annulation des factures suivantes :

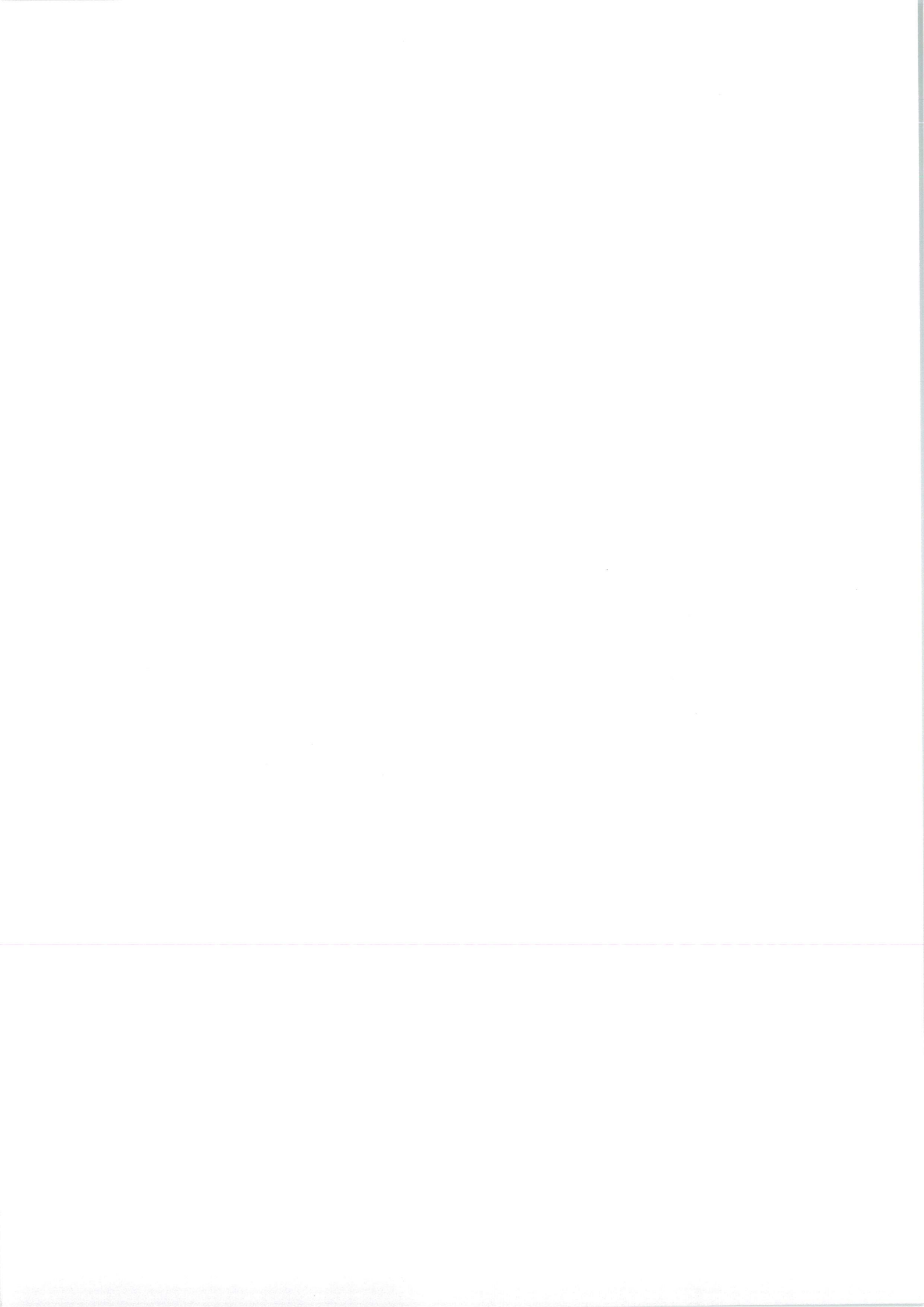
titre n°237 du 04/04/2024 - 147.65

titre n°345 du 13/05/2024 - 69.30

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024
Date de réception de l'AR: 23/07/2024

048-200057594-DE_2024_062-DE
A G E D I

DE_2024_062



titre n° 444 du 11/06/2024 - 107.60 €

titre n° 544 du 11/07/2024 - 163.55

Pour un total de 488.05 €.

Ainsi que l'annulation de la dette d'un monsieur locataire de la commune et dernièrement décédé :

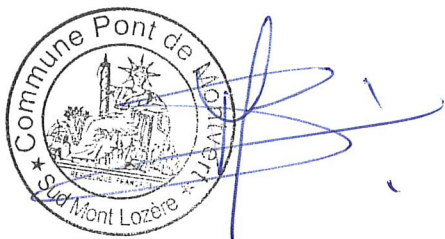
Titre 319 du 06/05/2024 pour un montant 94.78 €

Titre 918 du 26/10/2023 pour 186.61 €

Pour un total de 281.39 €

DECIDE de la prise en charge de frais d'huissier pour un montant de 239.15 €

Stéphan MAURIN
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Lucie BONICEL
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 23/07/2024
Date de reception de l'AR: 23/07/2024

048-200057594-DE_2024_062-DE
A G E D I

DE_2024_062

